

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1314

Artikel: À quoi donc pourraient servir les chartes rédactionnelles?
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015242>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

À quoi donc pourraient servir

La création d'un nouveau titre issu de la fusion entre le Nouveau Quotidien et le Journal de Genève est un événement majeur pour la presse de la Suisse francophone. La présence massive d'Edipresse dans le capital de la société éditrice réveille les craintes d'une pensée unique dictée par la famille Lamunière. La commission de la concurrence enquête sur les conséquences d'une position dominante... qui n'inquiète guère, sur le terrain, les journalistes salariés d'Edipresse! Reste le problème récurrent de l'autonomie d'une rédaction, qui véhicule les pensées, face à son éditeur, qui assume les risques économiques de la publication. Journalistes et éditeurs de Suisse romande ont fixé paritairement quelques règles du jeu. Qui pourraient être développées.

LA PRESSE ROMANDE s'uniformise. Tous les quotidiens politiques ont disparu. *Le Courrier*, dernier franc-tireur, survit difficilement. Les autres quotidiens se distancent ostensiblement des positions partisans. L'éditeur pouvait autrefois imprimer son idéologie à la ligne du journal. Aujourd'hui, le maître du jeu, c'est le marché. La survie impose le tirage. Et comme le tirage impose de ne pas choquer, chacun recherche une position consensuelle. Exit l'intégrisme du *Nouvelliste*; coupés depuis plus d'une décennie les liens entre *La Liberté* et le PDC fribourgeois (l'éditeur restant malgré tout la congrégation religieuse de St Paul); terminé le flirt poussé entre *24 Heures* et le parti radical vaudois; estompées les positions pro et anti-séparatistes des deux quotidiens jurassiens.

Diversité dans la nuance

L'uniformisation n'est pas totale. Il y a d'abord les nuances territoriales. Le marché de l'information est fractionné par les frontières cantonales. La diversité, perceptible dans les journaux romands, est le reflet de la diversité des sensibilités cantonales.

Seul *Le Matin* est parvenu à trouver sa place sur l'ensemble du territoire romand après des années de tâtonnement. Tournant le dos à la formule du journal généraliste il a concentré ses efforts sur un seul créneau: le journal «populaire». Il y est parvenu au prix d'une grande réserve dans les prises de position partisans.

Quant au *Journal de Genève* et au *Nouveau Quotidien*, qui se disputaient la strate supérieure du marché, ils ont échoué. Pour réussir, le nouveau titre devra choisir une ligne qui séduira le plus grand nombre des lecteurs ciblés et non la tendance idéologique réelle ou supposée des éditeurs.

Une profession pragmatique

Les journalistes de Suisse romande, marqués par la très longue crise de la presse écrite, affichent le plus souvent un profond pragmatisme. Ils adhèrent à la recherche du tirage et du marché porteur, garant du maintien de leur place de travail et relèguent au second plan le débat avec l'éditeur sur la définition d'une ligne rédactionnelle. Relevons l'exception notoire des journa-

listes du *Journal de Genève* et du *Nouveau Quotidien* mobilisés par la disparition des deux titres. Mais, pour la majorité de la profession, les mécanismes mis progressivement en place par les conventions collectives de travail sont négligés voire ignorés.

La convention collective conclue en décembre 1994 impose pourtant l'élaboration d'une charte rédactionnelle qui définit la ligne du journal et fixe les modalités d'un dialogue entre rédaction et éditeur. La charte, partie intégrante du contrat de travail, lie les deux parties. L'éditeur reste en position dominante. Il fixe la ligne de sa publication et le journaliste doit la respecter. Mais si l'éditeur décide de changer l'orientation de sa publication, chaque journaliste peut le quitter sans délai et toucher des indemnités.

Ce texte contractuel est de portée limitée. Son application sur le terrain lui apporte de la substance. Dans la majorité des cas, les chartes ne sont pas imposées par l'éditeur, mais le résultat d'un dialogue avec une délégation de la rédaction. Certaines dispositions sont plus directement contraignantes pour l'éditeur. Deux exemples:

- Les chartes de *24 Heures* et du *Matin* précisent: «L'éditeur, les cadres et les rédacteurs résistent aux pressions des groupes économiques ou idéologiques, des annonceurs et des lecteurs».

- Au *Nouvelliste*, les différends dans l'application de la charte sont soumis à un tribunal selon la procédure définie par le concordat suisse sur l'arbitrage.

Les textes et les faits

Les textes ne reflètent qu'imparfaitement les faits. L'autonomie d'une rédaction dépend largement de la personnalité de l'éditeur et du rédacteur en chef. Il y a donc autant de cas particulier qu'il y a de titres dans la presse romande. L'analyse n'a aucun sens lorsque, comme à l'*Impartial*, l'éditeur et le rédacteur en chef sont la même personne. Chez *Edipresse*, Pierre Lamunière a la réputation d'être un homme d'affaires sans préoccupation politique. De mémoire de journaliste on ne se souvient que d'une seule intervention politique de l'éditeur: contre l'initiative sur la publicité pour l'alcool et le tabac. Dans le contentieux *Swissair* contre *Cointrin*, seuls les rédacteurs en

les chartes rédactionnelles?

chef ont pris la responsabilité de la véridique campagne menée par la presse romande, y compris la convocation du meeting raté de soutien Une consigne de vote, lorsqu'elle existe, est fixée selon une procédure interne à la rédaction. Dans cette organisation, le rédacteur en chef est maître à bord de sa rédaction, avec une seule contrainte, mais de taille: le respect d'un budget.

Des mécanismes à renforcer

Les mécanismes ne sont donc plus à inventer pour régler les relations entre éditeur et rédaction. Ils se basent sur

les textes mais plus largement sur la coutume et l'acceptation du rédacteur en chef par sa rédaction. Pour le titre nouveau à naître l'an prochain, tout est à créer. C'est une difficulté, mais c'est peut-être aussi une chance.

Alors, pour apaiser la Commission de la concurrence qui ne manquera pas de froncer le sourcil et pour rassurer les journalistes, pourquoi ne pas réunir dans une nouvelle charte tous les acquis obtenus dans les autres titres de la presse romande:

- rédaction par consensus de la ligne rédactionnelle,
- limitation de l'intervention de l'éditeur,

- compétence exclusive de nomination des journalistes et chefs de rubriques entre les mains du rédacteur en chef.

Et, si l'on ose rêver, pourquoi ne pas instituer une consultation des journalistes pour la nomination du rédacteur en chef. Mais bien sûr il ne s'agit que d'un rêve. Le choix du patron d'une rédaction restera de tout temps la prérogative maîtresse du ou des détenteurs du capital.

La preuve en a déjà été administrée. Le premier acte concret des éditeurs du nouveau journal a été de désigner un rédacteur en chef. Sans prendre l'avis des journalistes. *at*

Chartes rédactionnelles

Uniformité et nuances

- *La Liberté*: [...] entend promouvoir une vision chrétienne de la société [...] un ordre social démocratique, pluraliste et libéral, une économie de marché consciente de ses devoirs et de ses impératifs de justice sociale [...].
- *24 Heures*: [...] soutient les institutions démocratiques et les libertés de l'individu [...], dans le domaine économique encourage l'initiative privée mais signale aussi ses limites ou ses abus [...], rend compte dans un esprit œcuménique de la vie des églises.

Indépendance

- *La Tribune de Genève*: [...] est indépendante du pouvoir gouvernemental, des partis politiques, des organisations économiques, des Églises [...].
- *Le Nouvelliste*: [...] est indépendant des partis et des groupes d'influence. Il résiste aux pressions des groupes économiques ou idéologiques.
- *Le Matin*: [...] tient pour fondamental le refus des idéologies [...]; il ne sert aucun parti politique, aucune tendance religieuse, aucun groupe d'intérêt.

Devoirs des journalistes

- *Le Matin*: [...] le journaliste s'abstient de prendre des positions publiques, d'exercer des mandats politiques [...].
- *Le Nouvelliste*: [...] lorsque le travail journalistique se trouve en conflit avec les intérêts commerciaux de l'entreprise, le rédacteur en chef en réfère à ses supérieurs.

Éditeur-rédaction

- *La Liberté*: [...] le rédacteur en chef est responsable envers l'éditeur du contenu rédactionnel. Il a toute compétence quant au choix de la matière traitée.
- *24 Heures*: Lorsque l'éditeur [...], après s'être entretenu avec le rédacteur en chef, publie un texte dans la partie rédactionnelle du journal, il précise qu'il reflète l'avis de l'éditeur.

En coulisses

MÉCONNAISSABLES, LES SECTIONS du parti socialiste de Zurich-Ville: leurs délégués avalent sans broncher la candidature d'un homme, économiste, promoteur immobilier à ses heures, à la succession d'Ursula Koch, qui aura dirigé les travaux publics en écologiste rigoureuse. Du coup, le parti vire au « blairisme »: priorité à l'emploi, relance au centre ville, magasins ouverts tous les soirs jusqu'à 20 heures, etc. On sent la pression conjuguée du taux de chômage local ascendant à 7%, des 40 000 places de travail perdues en 4 ans, du milliard d'endettement largement dépassé... Et de la candidature de Monika Weber à la présidence de la ville.

LES ANALYSTES DES banques suisses, Ltels ceux de chez Hofmann, un établissement du groupe Crédit suisse, sont-ils moins impressionnables que leurs collègues américains? A Zurich, on constate plus sereinement les courbes de l'indice boursier Dow Jones, qui présentent d'étonnantes analogies pour les périodes 1983-1987 et 1993-1997. Bref, la peur d'un nouveau crash en octobre, histoire de célébrer le dixième anniversaire du précédent, n'habite pas les opérateurs suisses. Voilà qui doit faire plaisir au conseiller fédéral Ogi, qui reprochait tout récemment leur pusillanimité aux Suisses.